



Tarifs de prestations applicables

Arrêté de l'ARS Occitanie / 2022-0090 du 01/01/2022

Codes Tarifaires	Disciplines	Tarif des Prestations Euros
	CHIRURGIE	
12	Hospitalisation complète	1 504,83 €
20	Hospitalisation soins continus / soins intensifs	1 697,93 €
90	Hospitalisation ambulatoire	1 086,64 €
	MÉDECINE	
11	Hospitalisation complète	1 292,90 €
53	Médecine de jour oncologie médicale HJ	1 530,33 €
51	Médecine de jour oncologie radiothérapique	1 030,47 €
50	Médecine ambulatoire / parcours ORL / parcours thorax	1 026,84 €
04	Médecine de jour gériatrie, addictologie, douleurs chroniques	866,04 €
	Majoration chambre particulière (incluant la couchette)	53,00 €
	Majoration chambre particulière chirurgie ambulatoire	25,00 €
	Forfait journalier (à compter du 01/01/18)	20,00 €
	Chèque de caution	300,00 €
	Unité téléphonique en chambre (20 unités minimum 3€)	0,15 € l'unité

➔ **Chèque à libeller à l'ordre de l'ICM**

Mise à jour le 01/01/2022